COMMUNAUTÉ DE LA
RIVIERA FRANÇAISE

Séance du Conseil du 13 mars 2023

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°9/2023

Mise à disposition supplémentaire de personnel entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et l'Office de Tourisme Communautaire « Menton, Riviera et Merveilles » pour la compétence « Promotion du Tourisme ».

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à dix-sept heures trente, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le sept mars deux mille vingt-trois s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne du Palais de l'Europe, 8 avenue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Florent CHAMPION a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL :	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE excusée donne pouvoir à M. Edouard-Jean CURTET, M. Alain DUCRUET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Danielle LISBONA, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, M. Edouard-Jean CURTET (arrive à 17h42 avant le vote de l'affaire n°1), M. Stéphane MANFREDI
BREIL-sur-ROYA :	M. Sébastien OLHARAN
LA BRIGUE :	M. Daniel ALBERTI
CASTELLAR :	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI (quitte la séance à 18h42 avant le vote de l'affaire n°30)
CASTILLON :	M. Olivier CHANTREAU
FONTAN :	M. Philippe OUDOT
GORBIO :	M. Paul COUFFET
MENTON :	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à Mme Sylviane ROYEAU, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Florent CHAMPION, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
MOULINET :	M. Guy BONVALLET, excusé
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE, excusé donne pouvoir à M. Jean-Louis DEDIEU
SAINTE AGNES :	M. Albert FILIPPI
SAORGE :	Mme Brigitte BRESC
SOSPEL :	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
TENDE :	M. Jean-Pierre VASSALLO
LA TURBIE :	M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : 30 MARS 2023

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey – 06 300 NICE CEDEX 1
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230330-9-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023

Séance du 13 Mars 2023

Délibération n°9/2023

OBJET : Mise à disposition supplémentaire de personnel entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et l'Office de Tourisme Communautaire « Menton, Riviera et Merveilles » pour la compétence « Promotion du Tourisme ».

RAPPORTEUR : M. Albert FILIPPI, 1er Vice-Président

Vu l'article L512-6 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,

Vu la délibération n°257/2022 du 15 décembre 2022 adoptant le renouvellement des conventions de mises à disposition de personnel entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et l'Office de Tourisme Communautaire « Menton, Riviera et Merveilles » pour la compétence « Promotion du Tourisme ».

Considérant que l'Office de Tourisme Communautaire a besoin de personnel compétent pour la mise en place, le développement et l'organisation d'activités et d'animations pour tous les publics et sollicite la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour la mise à disposition de personnel,

Il convient de mettre à disposition un agent CARF supplémentaire auprès de l'Office du Tourisme Communautaire à compter du 1er février 2023.

Vu le bureau communautaire en date du 2 mars 2023

Je vous demande de bien vouloir,

ADOPTER la présente délibération

AUTORISER Monsieur le Président à signer ladite convention, les éventuels avenants et renouvellements ainsi que tous les actes afférents à sa mise en œuvre.

PRECISER qu'il sera facturé à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française à la fin de remboursement, le coût semestriel par agent (salaire brut et charges patronales selon quotité de temps de travail mis à disposition) et que les recettes seront imputées au budget principal au titre de l'exercice correspondant et suivant, convenues entre les deux parties.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Président,

Communauté d'Agglomération de la RIVIERA FRANÇAISE

Le secrétaire de séance

Florent CHAMPION

Yves JUHEL

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20230330-9-2023-DE
Date de télétransmission : 30/03/2023
Date de réception préfecture : 30/03/2023